

MINISTERE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Communiqué de presse

Communiqué de presse

Direction générale des Finances publiques economie.gouv.fr impots.gouv.fr

Paris, le 09 janvier 2019

Mise en œuvre du prélèvement à la source Statistiques au 9 janvier

Bilan de la semaine de lancement du prélèvement à la source (période du 02 au 08 janvier 2019) :

- ▶ Numéro d'appel gratuit spécial prélèvement la source (0 809 401 401)
- 818 050 appels, dont :
 - 252 416 demandes immédiatement satisfaites via le serveur vocal interactif
 - 564 557 demandes de mise en relation

A noter une évolution notable du nombre d'appels qui a été divisé par plus de 4 entre le 2 et le 8 janvier.

Le taux de satisfaction des usagers sur leurs échanges téléphoniquesest de 77, 7 % (mesure réalisée entre le 2 et le 4 janvier auprès de 3 678 usagers).

► Internet

- 57 513 courriels reçus sur la messagerie sécurisée (nombre de messages quotidiens divisé par 3 depuis le 2 janvier)
- 4 854 951 connexions sur impots.gouv.fr
- 1 509 569 connexions au service "Gérer mon prélèvement à la source" qui ont généré 593 398 demandes de changement dont :
 - 232 023 demandes de modulation : 147 930 à la baisse et 84 093 à la hausse
 - 75 640 demandes d'individualisation/dés-individualisation de taux au sein du foyer
 - 61 501 demandes relatives aux acomptes dont 42 705 suppressions
 - 14 551 demandes relatives à la confidentialité (option, modification, dés-option) dont 9 957 désactivations de l'option pour le taux non personnalisé
 - 52 463 déclarations de naissances
 - 27 488 déclarations de mariage/PACS avec ou sans option
 - 22 151 déclarations de divorce/rupture de PACS



84,52% de ces opérations ont été réalisées par le contribuable lui-même directement, et 15,48 % par les services à sa demande. Les chiffres de connexion au service "Gérer mon prélèvement à la source" sont en baisse (environ - 55 % entre le 2 et le 8 janvier).

▶ Guichet

352 578 usagers reçus aux quichets des centres des Finances publiques depuis le 2 janvier.

▶ Versement des avances de 60 % des au 15 janvier :

8,8 millions de foyers bénéficieront d'une avance de **réductions et crédits d'impôt** pour un montant total de 5,5 Md€, sous forme d'un virement le 15 janvier sauf pour les 345 000 contribuables qui n'ont pas donné leurs coordonnées bancaires en 2018, pour lesquels le versement interviendra par lettres chèques d'ici la fin du mois de janvier.

Le montant moyen de cette avance s'élève à 627 €

Type de RI/CI	Nb de foyers concernés	Montant d'avance en €
Dons	6 350 461	840 506 368
Cotisations syndicales	1 520 305	81 984 559
Salarié à domicile	4 039 847	2 557 603 689
Frais de garde jeunes enfants	1 729 877	639 298 975
Dépenses d'accueil en Ehpad	459 059	179 643 986
Investissement locatif	516 487	1 229 293 639
Au moins un des RI/CI ci-dessus	8 813 248	5 528 331 216

► Prélèvement des acomptes au 15 janvier :

Les premiers acomptes contemporains seront prélevés le 15 janvier : ils correspondent aux acomptes sur les revenus non salariés ou sans collecteurs (travailleurs indépendants même occasionnels, professions libérales, artisans, commerçants...) mais aussi sur les revenus fonciers, les pensions alimentaires, les rentes viagères ou encore les revenus de source étrangère.

5 millions de foyers fiscaux seront prélevés le 15/01 (au moins l'un des membres du foyer a au moins un type de revenus soumis à acompte contemporain) pour un montant total de 1,9 Md€. 44 % du montant d'acompte prélevé concerne les revenus fonciers.

Contacts presse:

Direction générale des Finances publiques : 01 53 18 86 95